

Le plagiat et la citation : deux pratiques de l'intertextualité

Introduction

Il est admis que la question de l'intertextualité ne se pose pas uniquement dans le domaine littéraire. Si l'on prend le sens extensif du terme, *inter*, il peut désigner toutes sortes de relation réciproque entre deux (ou plusieurs) « sujets ». D'autant plus que la définition de la relation réciproque est souvent subtile et conditionnée par son caractère implicite, abstrait et subjectif. (En effet, on peut démontrer le lien plus lointain, dévoiler une source plus profonde, établir, suggérer, même créer un mode de relation). Et si l'on prend le sens métaphorique du terme *textualité*, celle-ci peut désigner la qualité des œuvres écrites, ainsi que des créations non-verbales telles que le tableau, la photo, la sculpture, la musique etc. Chacune a sa propre textualité, donc elle entretient avec son contexte une relation intertextuelle spécifique. C'est-à-dire, les formes strictement textuelles ne sont pas un élément préalable au sujet de l'intertextualité. Ainsi, au sens extensif, cette dernière ne se limite pas à dévoiler la relation spatiale (le sens originnaire de *inter*): devant, après, sur, sous, entre textes ou non textes, mais aussi des relations sémiotiques, phénoménologiques¹, psychologiques, etc. L'extensibilité de l'intertextualité doit être ainsi traduite par ces deux dimensions distinctes : l'une consistant dans la définition du sens de points de vue différents, l'autre dans les métamorphoses de matériau « textuel » (ce qui contient de la textualité n'est pas forcément textuel).

Néanmoins, si la question de l'intertextualité peut être traitée de multiples façons et appliquée sur les champs très variés, en ce qui concerne notre étude, nous nous concentrerons sur le champs littéraire, et notre démarche, dans une large mesure, sera d'inspiration *psychologique*. Précisément, nous étudierons les deux pratiques intertextuelles dans le champ littéraire, plagiat et citation, à travers une méthode analytique. En choisissant le plagiat et la citation comme sujets de notre étude, nous optons en même temps pour une définition restreinte de l'intertextualité, étant donné que chaque terme a sa qualification spécifique et concrète dans la pratique intertextuelle. Pourtant, en les juxtaposant, nous n'avons pas l'intention de faire une comparaison dialectique. Car, premièrement, si le plagiat s'oppose à

¹ Par exemple, A. Compagnon propose une étude phénoménologique de la citation dans son livre, *La seconde main*, Seuil, 1979.

la citation, ce qu'il représente, au fond, n'est pas vraiment antithétique à la citation. C'est plutôt le résultat du choix de l'objet (celui qui pratique l'intertextualité qui décide l'emploi de guillemet ou non) qui les sépare.

On sous-entend par-là que la citation et le plagiat ont une origine similaire : l'appropriation de l'objet de l'autre. Antoine Compagnon nous propose ainsi une théorie de la « tératologie » de la citation. Le plagiat est une des anomalies de la citation. Cette dérivation ou déviation anormale, selon l'auteur de *La seconde main*, n'est pas anormale, mais elle est l'expression d'« un défi ou (d')une profanation ». Entre normalité de la citation et anomalie du plagiat, on peut peut-être déceler un rapport pathologique. Ainsi, notre étude sera plutôt une comparaison « diagnostique », qui n'aboutira pas forcément à une conclusion définitive, mais qui essaiera d'esquisser quelques-unes des démarches possibles. Cela explique également la différence entre la comparaison dialectique et la comparaison diagnostique. Le contraste frappant de ces deux pratiques intertextuelles nous permettra de démontrer comment les phénomènes opposés découlent des mobiles similaires.

Une autre raison de privilégier la perspective psychologique (la méthode psychanalytique) consiste dans le désir de dévoiler plusieurs registres de contact soit entre différents sujets (auteurs), soit entre le sujet et l'objet. Dans la perspective de notre étude, ce dernier désigne spécifiquement le texte, l'écriture. En outre, l'acte du plagiat aussi bien que celui de la citation, est souvent révélateur d'un complexe ou d'une formation de refoulement qui mérite une analyse. Ainsi, on essaiera de démontrer ces deux pratiques intertextuelles en tant que deux destins respectifs de l'intertextualité, provoqués autant par des éléments conscients (les emprunts) qu'inconscients (les mobiles de l'acte : libido plusionnelle ; les emprises : la domination morale et intellectuelle).

1 . la légitimité et la clandestinité de l'emprunt

La façon formelle de la distinction de la citation du plagiat consiste à envisager les emprunts en se reportant au texte d'autrui ; à vérifier leur légitimité, la présence des guillemets, etc. Ce sont des critères objectifs et visibles. Pourtant, dans le cas de la citation, même si l'emprunt est légitime, on peut déceler chez celui qui y a recours une motivation psychologique inaperçue au premier coup d'œil. D'abord, le besoin de légitimer l'emprunt vient d'une conscience de la loi juridique ou de la formule conventionnelle. Par ailleurs, on constate que cela vient aussi d'un besoin d'autorité. On peut interpréter ce terme de deux façons : l'une privilégie un sens passif, l'autre actif. Passif, parce que l'acte de citation a

besoin d'être autorisé; actif, parce que l'autorité donne le pouvoir et la crédibilité au texte citant. Pourtant, l'emprunt peut signifier indirectement une concrétisation du travail de la lecture qui a besoin de se montrer. Antoine Compagnon le dit ainsi : « Le sujet de la citation est un personnage équivoque qui tient à la fois de Narcisse et de Pilate. C'est un indicateur, un vendu- il montre du doigt publiquement d'autres discours et d'autres sujets, mais sa dénonciation, sa convocation sont aussi un appel et une sollicitation : une demande de reconnaissance »².

Le texte cité a besoin que sa valeur soit reconnue, acceptée, tandis que le sujet de la citation a besoin de la reconnaissance en tant que récompense morale et intellectuelle. Pourtant, une autre question se pose : la nécessité d'emprunter le texte d'autrui peut être à la fois réelle et virtuelle. Réelle, parce que la citation fonctionne principalement comme exemple pour convaincre. Virtuelle, parce que c'est le sujet de citation qui crée le besoin de citer afin de compléter le sens de son discours, sémantiquement ou stylistiquement. Car un manque permanent, imaginaire est un symptôme de lecture et de l'écrire. Et cela devient un cercle vicieux. Lorsque l'on a le sentiment de n'avoir pas assez lu (ce qui peut être vrai ou relever d'une exigence démesurée par rapport à soi), la parole d'autrui a d'abord pour fonction d'apaiser l'inquiétude et l'incertitude envers son propre discours. Cela peut transformer l'emploi de la citation en un acte mécanique.

L'emprunt au texte d'autrui implique aussi le rôle de la confiance accordée à la citation, le *crédit* au sens métaphorique. L'épigraphe en est un exemple par excellence. L'auteur aussi bien que le lecteur y accordent d'avance leur confiance au texte cité. Et si le lecteur ne demande pas le « paiement » immédiat, c'est parce que la « solvabilité » du texte cité est crédible tacitement. Le texte qui suit va mobiliser sans cesse la réminiscence de l'épigraphe du lecteur pour donner au texte lu sa juste valeur. Mais, la crédibilité présumée du texte cité n'est pas indiscutable. Car « une citation dénote les mots répétés, et un jugement sur une citation a trait à cette dénotation, se prononce sur l'authenticité de la répétition et non sur la vérité des mots répétés »³. Il faut souligner deux points dans ce passage.

D'abord, on ne doit pas confondre la valeur de l'acte de citation et celle de la citation comme énoncé. Dans notre étude, la valeur authentique de l'acte de la citation dépasse la valeur véridique de son contenu. Ensuite, on constate que la relation entre le texte citant et le texte cité n'est pas vraiment réciproque, parce que souvent c'est le dernier qui impose le sens

² A. Compagnon, *La seconde main*, Seuil, 1979, p. 40.

³ *Ibid.*, p. 113.

au premier. La valeur interactionnelle de l'intertextualité doit être donc mise en question, car, en effet, le jeu d'échange ne marche que dans un sens unique.

Quant au plagiat, par définition, il emprunte et imite l'œuvre d'autrui de façon déguisée et illicite. En effet, la pratique du plagiat a un destin tout à fait contraire à celui de la citation : c'est un emprunt clandestin. Pourtant, le plagiat ne signifie pas simplement un manque de respect ou une violation du droit de l'auteur. En s'inspirant de la psychanalyse, on peut proposer quelques perspectives plus profondes à notre étude. Contrairement à celui qui cite ouvertement, le plagiaire veut se débarrasser de l'autorité de l'auteur souvent célèbre. On peut l'interpréter entre autre par le complexe d'Œdipe. Le plagiaire veut enlever le nom de l'auteur et avoir une relation illégale avec le texte d'autrui. (La relation, auteur-texte de l'autre est assimilée à celle de père-mère, car le nom de l'auteur est toujours auprès de son texte.) D'ailleurs, si l'emprunt est incontestablement clandestin, lorsqu'il s'agit d'un vol ou d'un pillage, la notion de crime surgit aussitôt. Mais, à la différence d'Oedipe, le plagiaire ne considère pas l'acte de plagiat comme crime. Pourquoi ?

Dans son livre, *Voleurs de mots*, dans le chapitre, *Eloge du pillage*, Michel Schneider montre divers plaidoyers destinés à défendre l'acte de plagiat-délit. Au lieu d'avouer sa lâcheté, sa malhonnêteté et son incapacité, le plagiaire s'attribue au contraire le courage, la probité et l'intelligence. Il se justifie par un changement du statut des vertus d'écrivain. A la lâcheté, il substitue le courage, parce qu'il s'agit d'une conquête du territoire (texte) d'autrui⁴. A l'accusation de la malhonnêteté, il oppose l'idée de la probité, parce qu'il s'agit d'une vertu consistant dans une observation (lecture) scrupuleuse⁵. Enfin l'incapacité est supprimée au profit de l'intelligence, parce qu'il s'agit d'un travail de re-organiser, ou d'un déguisement adroit des textes qui sont ignorés ou inaperçus par les autres⁶.

Un autre exemple audacieux et revendicatif est celui de Lautréamont : « Le plagiat est nécessaire. Le progrès l'implique. Il serre de près la phrase d'un auteur, se sert de ses expressions, efface une idée fautive, la remplace par l'idée juste »⁷. M. Schneider qualifie ces exemples-là de plaidoyers pervers.

En poursuivant dans cette perspective diagnostique, on peut tirer plusieurs caractéristiques de la perversité du plagiaire. Par définition psychologique, le pervers est celui

⁴ A. Dumas : « L'homme de génie ne vole pas, il conquiert... », in La revue des Deux Mondes, cité par M. Schneider dans *Voleurs de mots*, Gallimard, 1985, p. 117.

⁵ Montaigne : « si je prête un peu plus attentivement l'oreille aux livres, depuis que je guette si j'en pourrais friponner quelque chose de quoi émailler ou étayer le mien », Essais, liv. II, Chap. xviii, cité par M. Schneider dans *Voleurs de mots*, p. 116.

⁶ Le plaidoyer de Virgile est que son plagiat consiste à tirer « des perles d'un fumier ». Voir M. Schneider, *Voleurs de mots*, p. 117.

qui « se plaît à faire mal ». Pour un plagiaire pervers (ici, on ne veut pas généraliser le caractère pervers à toutes les sortes de plagiat), comme par exemple pour les auteurs cités ci-dessus, leur perversité consiste surtout à dévaloriser la qualité des autres de façon plus ou moins agressive. Mais cette perversité provient aussi de l'indifférence du plagiaire envers l'autre. A. Compagnon commente ainsi le cas de Montaigne, qui « n'est si sensible à l'emprunt et au vol, si méfiant à l'égard des faiseurs de livres, que parce qu'il redoute en permanence de subir une influence à son insu et de prendre les idées d'un autre, justement quand il imagine ne parler que de lui-même »⁸. L'agressivité dévalorisante vient de l'indifférence (vraie ou fausse) aux autres. Pourtant, cette indifférence est-elle au fond forgée par l'amour-propre ? Est-elle identifiable au narcissisme ? Ce terme peut nous poser une certaine difficulté.

Dans le cas du plagiat, le narcissisme balance entre deux phases (primaire et secondaire)⁹. On observe dans le plagiat, d'un côté, un détour dans l'investissement d'objet (le texte d'autrui) et de l'autre le repli sur soi. Ce narcissisme ne peut pas ainsi être considéré comme narcissisme secondaire, selon la théorie psychanalytique. Parce que, de l'autre côté, ce qui se passe n'est pas un vrai désinvestissement de l'objet. Il y a simplement un changement de l'investissement d'objet (de l'objet de l'autre à l'objet de soi). Donc, le repli sur soi n'est pas un pur retour au narcissisme primaire, car le plagiaire ne prend pas lui-même comme unique objet d'amour. Mais il peut être un narcissisme primaire à condition que le plagiaire considère son écriture comme étant une partie intégrante de lui-même, leur identité réciproque est interchangeable. En guise de résumé, on peut dire que cette ambiguïté du narcissisme du plagiaire doit être attribuée à ses mobiles qui viennent de l'amour de soi et de son propre objet (écriture) à la fois.

2 . La qualité de plaisir et la défense pathologique

Une autre perspective permettant d'envisager la perversité du plagiaire consiste à analyser la qualité du plaisir du plagiat. Dans cette optique on peut étudier le rapport entre le plaisir et la défense, et se demander comment un mécanisme de défense est intégré par le

⁷ Lautréamont, *Les Chants de Maldoror*, cité par M. Schneider dans *Voleurs de mots*, p. 117.

⁸ A. Compagnon, *La seconde main*, *op.cit.*, p. 304.

⁹ « Le narcissisme primaire désigne un état précoce où l'enfant investit toute sa libido sur lui-même. Le narcissisme désigne un retournement sur moi de la libido, retirée de ses investissements objectaux », J. Laplanche- J.B. Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, PUF, 1998, p. 263

plagiaire. Si, c'est une défense pathologique, quelle est la condition spécifique pour le plagiaire, susceptible de provoquer ou de déclencher cette réaction symptomatique ?

Pour répondre à ces questions, il faut éclairer le comportement paradoxal de la défense pathologique. Cette dernière se distingue de la « défense normale » qui est une « expérience douloureuse ». En partant des affects déplaisants, l'acte de défense pathologique « porte sur l'excitation interne » en réduisant les éléments déplaisants. Selon l'expression de Freud, c'est une « libération de déplaisir ». Dans le cas du plagiat, quelle est la condition spécifique pour déclencher la défense pathologique ? D'abord, on peut qualifier le plagiaire de « névrosé de la contrainte » qui subit l'interdiction de la loi de l'auteur. Mais l'interdiction vient au fond d'une sublimation du moi, siège d'une conscience morale et intellectuelle. Contrairement à la citation qui peut présenter la sublimation réussie du moi, car étant en accord avec les normes sociales (extraire les paroles de l'auteur célèbre), la pratique du plagiat est plutôt ratée, sinon détournée. Sa pulsion libidinale ne peut pas disparaître complètement au moyen de la sublimation. Une part de son énergie sans issue déclenche ainsi une défense agressive, symptomatique. Deux destins opposés de la sublimation se présentent dans ces deux pratiques intertextuelles. Contrairement à l'excitation de la citation¹⁰, le plagiat manifeste dans sa défense un contenu tout différent.

En ce qui concerne les stratégies de la défense du plagiaire, on constate aussi une caractéristique qui consiste à s'appuyer sur les métaphores rhétoriques¹¹ ou sur la phrase négative. Selon Freud, la métaphore et la dénégation dissimulent souvent un désir ou un refoulement. Pourtant, d'où vient le désir et le refoulement du plagiaire ? Est-ce le désir infantile d'imiter qui devient un refoulement, lorsque son développement n'est pas satisfaisant ? La métaphore et la dénégation sont ainsi à l'origine d'un refoulement de la défense du plagiaire. Le symptôme existe également dans la citation mais il a une formation différente. D'abord, dans l'opération préparatoire, c'est-à-dire, dans la lecture, il existe chez celui qui cite un sentiment d'infériorité. Jean Starobinski l'exprime ainsi en parlant de Montaigne : « Il feuillette plus qu'il ne lit. C'est assez pour se sentir dominé par les maîtres »¹². Ensuite, dans l'écriture, citer sert à maintenir la fraîcheur du corps de l'œuvre en insérant à maintes reprises les textes des auteurs différents (la prostitution du texte). La notion

¹⁰ « La citation était déjà essentiellement à l'œuvre dans la solli-citation et dans l'ex-citation : elle est au principe de toute lecture, sinon de celle qui, impuissante, s'attache exclusivement à la signification. La citation tente de reproduire dans l'écriture une passion de lecture, de retrouver l'instantanée fulgurance de la sollicitation, car c'est bien la lecture, sollicitieuse et excitante, qui produit la citation », A. Compagnon, *La seconde main, op. cit.*, p. 26-27.

¹¹ Plusieurs exemples sont montrés dans le livre de M. Schneider, *Voleur de mots*, dans le chapitre, « Métaphore du redire », p. 86-90.

de recyclage remplace celle de répétition. Paradoxalement, les guillemets peuvent servir de déguisement et représenter un simple refoulement. Car les textes entre les guillemets présentent l'absence du citant, sa fuite en quelque sorte. Antoine Compagnon l'appelle « un degré de la liberté dans le texte ».

La perversité du plagiaire présente donc à la fois l'évolution et la régression du désir-plaisir de l'agression de l'homme. Une agression qui est évoluée, parce qu'elle est plus ou moins contrôlée, sublimée. Une agression régressive, parce qu'elle veut satisfaire, à l'occasion, le plaisir infantile offensif.

3 . La culpabilité inconsciente

Si la défense du plagiaire a pour but de réduire ou de détourner la clandestinité de son emprunt à autrui, cela montre-t-il pour autant son innocence et son innocuité envers les textes plagiés ? Le sentiment d'innocence n'est-t-il pas qu'une apparence d'une culpabilité inconsciente ? Comment cette lutte intérieure du plagiaire se passe-t-elle avant, pendant et après l'acte de plagier ? Peut-être, par les hypothèses audacieuses de la psychanalyse, pourrions-nous dévoiler certains des mystères du sentiment de la culpabilité du plagiaire.

Selon Freud, la conscience de la culpabilité provient de « la tension entre le sur-moi sévère et le moi qui lui est soumis ; elle se manifeste comme besoin de punition ». ¹³ Pour le plagiaire, il est probable que la conscience de la culpabilité apparaît aussitôt que l'acte de plagiat. C'est pour cette raison qu'il a besoin d'un déguisement ou d'un remaniement de ses textes. La tension se maintient dans l'opération du plagiat : la maîtrise de la relation entre son propre texte et le texte plagié. Freud affirme que le sentiment de culpabilité peut apparaître bien avant d'avoir fait le « mal ». Car, en effet, la distinction entre le bien et le mal n'est pas naturelle et vient d'une « influence étrangère ». Le « mal » peut être souhaité pour le moi et peut lui procurer une satisfaction avant qu'il ne se pose la question sur le bien et le mal.

D'où vient donc l'interdiction du plagiat et comment se forme l'inhibition chez le plagiaire ? L'idée de plagier, le plaisir d'imiter, sont-ils coupables déjà avant l'exécution ? C'est l'angoisse « sociale » ¹⁴ plutôt que le fait lui-même qui rend le plagiaire coupable avant et devant le plagiat. Le plagiat est ainsi le produit du refus de subir la tension visant à obtenir une satisfaction occasionnelle. Cela peut aussi expliquer le fait que le plagiaire ne copie que

¹² Jean Starobinski, *Montaigne en mouvement*, Gallimard, 1982, p. 132.

¹³ S. Freud, *Le malaise dans la culture*, « Quadrige », PUF, 1998, p. 66.

des passages fragmentaires, souvent ignorés, de l'œuvre de l'autre. Il se distingue par ceci de la reproduction totale du contrefacteur.

Pourtant, si le plagiat se répète, c'est parce qu'il suit un destin contraire de la morale consciente qui contribue aux origines du sentiment de culpabilité. : « celle tirée de l'angoisse devant l'autorité et celle, ultérieure, tirée de l'angoisse devant le sur-moi. Le premier sentiment de culpabilité contraint à renoncer aux satisfactions pulsionnelles, l'autre pousse en outre à la punition, étant donné qu'on ne peut cacher au sur-moi la persistance des souhaits interdits »¹⁵. Contrairement à la citation, qui a besoin d'une sorte d'autorité venue de l'autre texte et de son auteur, cette autorité donne au plagiat une sorte d'angoisse. Malgré l'angoisse paternelle, le plagiaire ne renonce pas à son droit d'auteur comme le fait la citation¹⁶. Pourtant, la psychanalyse veut nous montrer qu'il est possible que le plagiaire réalise son souhait interdit à son insu.

En simplifiant, on peut dire que l'idée de plagier, et sa culpabilité inconsciente proviennent au fond d'un besoin de punition réel. Si la chose se complique, c'est parce qu'il y a une évolution de la conscience morale. Celle-ci est d'abord la cause du renoncement pulsionnel, plus tard elle devient la conséquence de celui-là. Parce que, selon Freud, « Tout renoncement pulsionnel devient alors une source dynamique de la conscience morale, tout nouveau renoncement en accroît la sévérité et l'intolérance... »¹⁷. Chercher la punition plus sévère devient une pulsion déviée du plagiaire. En ce sens, les accusations du plagiat ne mettent pas fin à cette pratique intertextuelle. Elle continue mais de façon plus déguisée ou plus discrète. En résumant, on peut dire que le plagiat contribue par une part à l'accomplissement de l'inconscient de culpabilité. Les opérations du plagiat manifestent un passage du refoulement au défolement. Et la défense après coup n'est qu'un retour du refoulement (venu de la conscience de culpabilité).

4 . L'appropriation et l'incarnation, les degrés différents d'incorporation intertextuelle

Une autre distinction entre la citation et le plagiat consiste dans le bon usage des guillemets. De plus, elle dépend aussi de la façon de s'approprier le texte d'autrui. En ce qui

¹⁴ Selon Freud, cette angoisse vient de la menace de la perte d'amour de l'autre. Pour le plagiaire, il est jugé indigne, ainsi angoissé par cette menace.

¹⁵ S. Freud, *Le malaise dans la culture*, op. cit., p. 70.

¹⁶ « [...] les guillemets désignent une ré-énonciation, ou une renonciation à un droit d'auteur », A. Compagnon, *La seconde main*, op. cit., p. 40.

¹⁷ S. Freud, *Le malaise dans la culture*, op. cit., P. 72.

concerne la citation, elle déplace les fragments de textes d'autrui et les insère dans un autre texte. Le rapport entre ces deux textes est, selon l'expression de Antoine Compagnon, « partiel », « ponctuel ». Deux corps du texte en réalité se séparent distinctement, par la forme aussi bien que par le style. Si la citation est une façon de s'approprier l'écriture d'autrui, cette appropriation est partielle. Par contre, dans le cas du plagiat, en général, c'est l'idée d'autrui qui est reprise. Le plagiat la transforme en son propre style. Ce genre d'appropriation du texte d'autrui est total et intégral. En effet, un plagiat réussi consiste à regrouper, même fondre les deux textes pour effacer la distinction. Ainsi, l'incarnation intertextuelle est peut-être plus proche du processus et du résultat de l'opération du plagiat. Peut-on déceler les causes psychologiques dans ces deux pratiques intertextuelles, deux manières d'incorporer les textes d'autrui ? Il s'agit surtout du processus de l'identification. Dans le cas du plagiat et de la citation, l'identification met en évidence la liaison avec une autre personne et avec un autre objet (le texte) à la fois.

Initialement, on peut trouver un phénomène commun entre la citation et le plagiat : l'identification idolâtre. Comme on l'a déjà montré, la citation accorde toute la confiance au texte cité et son auteur. Néanmoins, la confiance ne suffit pas à décrire l'attachement de la citation au texte et au sujet cité. En effet, le processus d'identification est commencé potentiellement par la lecture et manifesté par l'acte de citer. Le passage de la lecture à la citation signifie le passage d'une simple appréciation passive à une identification idolâtre et active. Néanmoins, peut-on appeler la citation identification partielle, étant donné que le choix de l'objet (le texte cité) est fragmentaire ? D'ailleurs, peut-être, faut-il préciser deux caractéristiques dans le processus de citation. D'abord, l'identification s'opère entre le moi du sujet de la citation et son sur-moi. Ce dernier devient un idéal du moi. Pour que l'identification de la citation soit accomplie, il faut que le choix de la citation soit conforme à cet idéal du moi. C'est pourquoi le choix de la citation révèle la personnalité du citant, démontre sa filiation intellectuelle avec d'autres auteurs.

Deuxièmement, on constate que dans le processus d'identification dans la citation, on a affaire à une réification du sujet (du texte) cité. Parce que, en effet, le sujet (auteur) est identifié comme un objet (texte). Dans la plupart des cas, on cite le texte sans vraiment connaître son auteur. Ses textes égalent son identité. Du reste, selon la théorie freudienne, on peut distinguer deux sortes d'identification : le désir d'avoir et le désir d'être. Le premier est le cas de la citation, le second celui du plagiat.

5 . L'envie d'avoir et d'être

Le terme d'appropriation de la citation présente justement une envie d'avoir le texte d'autrui¹⁸. Mais cette envie est accompagnée en plus du désir d'exhibitionnisme¹⁹ du citant. Sauf que c'est un exhibitionnisme déjà sublimé. Pourquoi sublimé ? Parce qu'en lui se trouve un accord avec l'idéal du moi. Sublimé encore, parce que, au lieu de choisir la transgression, l'usurpation du droit de l'auteur, la citation s'y soumet et la subit. C'est pourquoi Antoine Compagnon appelle la citation « le plagiat civilisé ».

Selon cet auteur, l'appropriation et l'identification dans la citation se manifestent de deux façons : emblématique et iconique. Lorsque la citation est conçue par le citant comme un emblème mélangeant un processus de la projection de l'idéal du moi, il le choisit parce qu'il lui convient et il le colle à la peau « comme un tatouage ». C'est le citant qui « définit un modèle auquel celui-ci cherche à se conformer »²⁰. Quant à la fonction iconique, elle représente étroitement l'identification idolâtre avec la citation. Parce que, lorsque la valeur d'une citation devient iconique, cela prouve que cette citation est conçue à travers son image de grandeur et de sa qualité sacrée. Cette valeur peut conduire à une adhésion totale du citant au discours cité. Pourtant le caractère de l'objet sacré, l'envie d'identification par respect créent la distance entre le texte citant et cité. Pour la citation, l'intégration n'est jamais totale.

Contrairement à l'identification de la citation, celle du plagiat manifeste une envie d'être. Selon Freud, cela provient d'une période précoce de l'identification²¹ : le plagiaire en tant que lecteur fait d'abord un investissement d'objet (le texte plagié), ensuite il fait de l'auteur du texte son idéal. Pourtant, l'influence de l'auteur devient obstacle (tout est déjà dit) pour que le plagiaire puisse atteindre le but final : être à la place de l'idéal (un grand auteur) et posséder l'objet aimé (idée, mot ou style). Devenir plagiaire, c'est accomplir son processus de l'identification.

¹⁸ « [...] je lis avec rapidité superficielle, prêt à saisir ma proie », Paul Valéry, Cahiers, La Pléiade, p.249, cité par A. Compagnon, *La seconde main*, Seuil, 1979, p. 28.

¹⁹ « [...] la citation procède d'un double arbitraire : le premier, celui de la sollicitation... ; le second, celui de l'incitation. » qui est « un sentiment confus qui engage à la montre, un désir d'exhibitionnisme... L'incitation est désir dans l'écriture, et la trace de ce désir, c'est la citation », A. Compagnon, *La seconde main*, Seuil, p.66,67. Mais l'exhibitionnisme dans la citation a aussi manifestement un autre sens : « il n'y aurait rien de plus intime dans le livre que ses citations », *Ibid.*, p. 320.

²⁰ *Ibid.*, p. 284.

²¹ « [...] petit garçon fait montre d'un intérêt particulier pour le père, il voudrait et devenir et être comme lui, venir à sa place en tout point », S. Freud, *Psychologie des masse et analyse du moi*, in *Œuvres complètes*, volume xvi, p. 42.

Cette ambivalence de l'identification peut expliquer aussi l'hostilité inconsciente du plagiaire envers l'auteur plagié. La pratique intertextuelle du plagiaire est en ce sens une vraie incarnation, car elle exige une fusion intégrale entre deux textes différents.

Néanmoins, la perversité de l'identification du plagiat ne se manifeste pas seulement par son hostilité (une défense hostile rabaissant la qualité du texte plagié). Elle vient aussi d'« une passion dévorante ». Selon Michel Schneider, « le plagiat est une sorte de boulimie indigeste d'écrit, un passage à l'acte inversant l'angoisse persécutive d'être dévoré »²². Pourtant, il faut souligner que la perversité du plagiaire est le destin de sa formation de l'identification, qui subit une évolution régressive. (Pour certains auteurs, ce n'est qu'un apprentissage transitoire.) Précisément, cette formation de l'identification consiste en un changement de l'idéal du moi en moi idéal. Lorsque le plagiaire prend sa défense, il met sa position entre guillemets, le « plagiat »²³. En déniait la ressemblance à l'autre, il veut créer ou imaginer une identité originale.

Les deux façons différentes de s'appropriier le texte de l'autre décident des destins différents de celui-ci. Quant à la citation, elle peut produire l'effet d'amplification de signification du texte cité. Par exemple, les commentaires de la citation peuvent approfondir son sens. Le plagiat, lui, apparaît plutôt comme effet de confiscation. Car le texte plagié est absorbé (idéal c'est de ne pas laisser de traces) par un « nouveau » texte.

A part la question de l'identification concernant les moyens d'appropriation du texte de l'autre, on peut proposer une autre perspective : le principe d'économie (une notion élémentaire en psychanalyse pour expliquer l'activité dynamique de la libido). La différence entre la citation et le plagiat consistant dans leurs moyens d'appropriier le texte de l'autre est directe ou indirecte. En d'autres termes, la citation s'approprie le texte de l'autre de façon raccourcie. Le citant le prélève et le déplace directement dans le sien. Tandis que le plagiat choisit un chemin oblique : il est plus façonné, plus travaillé. Parce que, même si on ne peut pas distinguer vraiment son prélèvement du texte d'autrui de celui de la citation, il choisit une façon indirecte d'appropriation du texte. Contrairement au principe d'économie de l'énergie consistant à choisir un chemin plus court, le plagiat dépense plus d'énergie pour atteindre son but. C'est un moyen pour le plagiaire contrarié par la loi morale ou juridique de décharger son énergie névrotique. Cela présente évidemment un symptôme résultant d'un refoulement.

²² M. Schneider, *Voleur de mots, op. cit.*, p. 301.

²³ « Le « plagiat » est un mécanisme de défense du moi consistant à incorporer, au plus vite, en lui donnant le visage rassurant de l'idéal, de l'infiniment bon... », *Ibid.*, p. 305.

6 . La mélancolie curable et incurable : traumatisme de la lecture

Le besoin d'emprunter le texte d'autrui vient d'un manque permanent de savoir. La citation a pour fonction de combler le trou de savoir. Ou bien elle a une mémoire troublée qui a besoin d'une confirmation, d'un appui intellectuel et psychologique. Le plagiaire, quant à lui, est submergé par l'influence de l'autre à cause de l'excès de mémoire. Tous les deux présentent une sorte de mélancolie, sauf que le contenu qu'ils y attribuent est différent l'un de l'autre. Dans le cas de la citation, un appauvrissement du moi surgit. Tandis que, dans le cas du plagiat, c'est l'inhibition d'écrire qui le rend dépressif. Mais leur mélancolie vient aussi d'un traumatisme de la lecture. La citation est une façon de s'identifier à son modèle traumatique, un « attachement traumatique ». Le plagiat, par contre, sert à « retourner ce traumatisme reçu en trauma infligé »²⁴. Dans les deux cas, chacun subit une intensité différente de la tension et suit une formation différente du refoulement ; tous les deux manifestent aussi un symptôme différent. La mélancolie de la citation ainsi que celle du plagiat ne sont pas incurables. Aussi, les deux modes d'emprunts choisissent des remèdes nécessaires pour se guérir. Et c'est ce qui détermine inévitablement deux destins distincts de l'intertextualité.

²⁴ M. Schneider, *Voleurs de mots*, op. cit., P. 296.

Bibliographie

Bloom, Harold, *The Anxiety of Influence: A Theory of Poetry*, Hardcover, 1973.

Charles, Michel, *Rhétorique de la lecture*, Seuil, 1977.

Compagnon, Antoine, *La seconde main*, Seuil, 1979.

----- *Le Démon de la théorie*, Seuil, 1998.

----- *L'angoisse de lire*, in *Magazine littéraire*, octobre-novembre, 2005.

Freud, Sigmund, *Le malaise dans la culture*, « Quadrige », PUF, 1998.

----- *Psychologie des masses et analyse du moi*, in *Œuvres complètes*, volume xvi., PUF, 1991.

----- *Métopsychoanalyse*, Gallimard, Folio, 1968.

----- *Névrose, psychose et perversion*, PUF, 1973.

Jauss, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Gallimard, 1978.

Laplanche, J. et Pontalis, J.B., *Vocabulaire de la psychanalyse*, PUF, 1998.

Manguel, Alberto, *Une histoire de la lecture*, Actes Sud, 1996.

Proust, Marcel, *Sur la lecture*, Librio, 2000.

Schneider, Michel, *Voleurs de mots*, Gallimard, 1985.

Strarobinski, Jean, *Montaigne en mouvement*, Gallimard, 1982.